

GE_GERICHTE A/1920/2008 vom 13. August 2008

GE Cour de justice, 2008-08-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1920_2008

FR: GE_GERICHTE A/1920/2008 du 13 août 2008

IT: GE_GERICHTE A/1920/2008 del 13 agosto 2008

Regeste

Qualité pour agir; Intérêt digne de protection. | Plainte déclarée irrecevable faute d'un intérêt pour agir. | LP.17

Erwägungen

E. 2

Sa plainte sera en conséquence déclarée irrecevable. * * * * * PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION DE SURVEILLANCE SIÉGEANT EN SECTION : Déclare irrecevable la plainte formée le 30 mai 2008 par P_____ SA contre la décision de l'Office des poursuites du 20 mai 2008 dans le cadre du séquestre n° 07 xxxx64 N. Siégeant : Mme Ariane WEYENETH, présidente ; M. Didier BROSSET et M. Philipp GANZONI, juges assesseurs
Au nom de la Commission de surveillance : Véronique PISCETTA Ariane WEYENETH
Greffière : Présidente : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.